Conseil des Communes et Régions d'Europe
Council of European Municipalities and Regions

Feuille de route pour la conférence:

L'avenir des territoires ruraux en Europe

Introduction – Pourquoi cette conférence ?

Le CCRE a organisé cette conférence afin de discuter de l'avenir des territoires ruraux en Europe. Quel rôle futur voulons-nous donner aux territoires ruraux en Europe ? Quelles sont les attentes des citoyens ? Comment les territoires ruraux peuvent-ils contribuer au développement d'une Europe compétitive et cohésive ? Comment pouvons-nous contribuer à donner une appréciation positive des territoires ruraux qui dépasse leur dimension économique et qui met en valeur leur rôle de gardiens de l'héritage culturel, historique ou naturel de l'Europe ?

Alors que la préparation des nouveaux programmes opérationnels de fonds structurels et de développement rural pour 2007-2013 bat son plein, la Commission européenne se préoccupe déjà de la réévaluation du cadre budgétaire de l'Union européenne pour l'après 2013. En décembre 2005, le Conseil européen avait souligné l'importance d'entreprendre une révision complète du cadre financier de l'Union. Au cours des prochains mois, la Commission européenne poursuivra ses efforts, qui culmineront par la remise d'un rapport officiel aux Chefs de Gouvernement en 2008/2009. Cette réévaluation comportera également une révision de l'avenir de la politique de développement rural de l'Union dans le cadre de la politique agricole commune et de la politique régionale.

La présentation par la Commission européenne de son 4ème rapport sur la cohésion au printemps 2007, ainsi que l'adoption de l' « agenda territorial européen » sous la Présidence allemande à l'occasion de la réunion ministérielle de Leipzig en mai 2007[1], représentent des étapes-clés.

Pour les gouvernements locaux et régionaux, et le CCRE, en sa qualité d'organisation européenne qui les chapeaute, il est important de participer au débat et de formuler une position politique détaillée. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette première conférence : il s'agira d'attirer l'attention sur les défis majeurs qui attendent les territoires ruraux ainsi que sur les opportunités qui se présentent à eux. La conférence se penchera également sur la signification que les termes compétitivité et innovation peuvent avoir dans un contexte rural et sur la nature du futur et nécessaire cadre politique européen.

Le présent document est une feuille de route pour la conférence. Il présente de manière plus détaillée les questions que nous espérons être débattues au sein des différentes sessions de la conférence. Ce document constitue une première ébauche d'un futur rapport du CCRE, dont le contenu se basera sur les contributions recueillies lors de la conférence, ainsi que sur les expériences et expertises des associations membres du CCRE et autres acteurs-clés impliqués dans le développement rural en Europe.

[1] L'agenda territorial européen est préparé sur base d'une coopération intergouvernementale informelle et cherche à mieux faire cadrer les objectifs de Lisbonne de croissance et de compétitivité avec la perspective de développement spatial de l'UE. Six priorités sont retenues: agglomérations, réseaux urbains et régions métropolitaines dans un schéma de développement polycentrique; partenariats urbains-ruraux solides et un niveau suffisant de services d'intérêt général pour un développement territorial équilibré; conglomérats transnationaux d'activités compétitives et innovantes; réseaux transeuropéens de TIC, de transport et d'énergie; promouvoir la gestion du risque transeuropéenne; renforcer les structures écologiques et les ressources culturelles transeuropéennes.

Plénum 1: A quels défis les zones rurales sont-elles confrontées en Europe ? A quelles

Les zones rurales d'Europe doivent aujourd'hui faire face à un environnement qui connaît des changements rapides et radicaux. L'augmentation du commerce mondial et de la compétitivité dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) intensifie les pressions sur l'Union européenne et ses politiques agricole, agro-environnementale et de développement rural. Le secteur agricole lui-même a connu des changements fondamentaux - tandis que certaines entreprises agricoles se sont agrandies et ont connu un succès commercial sur les marchés internationaux, beaucoup de fermes familiales se sont adaptées d'une autre façon, souvent par la spécialisation de niche et la diversification.

La sécurité alimentaire, la qualité des aliments et leur disponibilité restent une priorité pour la majorité des Européens. De plus, il y a une demande croissante auprès des zones rurales de mettre en place des activités de conservation, de préserver les paysages et la biodiversité, de créer des espaces de loisirs et de l'écotourisme. Le changement climatique et les évolutions des politiques de l'énergie et des technologies ont un impact immédiat sur les territoires ruraux. L'accès aux télécommunications numériques à haut débit pourrait leur offrir de nouvelles perspectives d'emploi et de nouvelles façons de travailler et d'offrir des services, indépendamment de leur localisation géographique. Le phénomène du vieillissement démographique - combiné avec la migration des jeunes hors des campagnes - entraîne d'importantes conséquences pour de nombreux territoires ruraux.

A cause de ces transformations, les territoires ruraux sont confrontés à des menaces évidentes, mais aussi à des opportunités significatives. Tous les territoires ruraux ne sont pas à même de donner une réponse positive.
De nombreux territoires ruraux risquent de rester en arrière. Cela entraîne une diversité grandissante entre les territoires ruraux. Certains bénéficient de leur proximité avec les zones urbaines et profitent de leur croissance économique, celle- ci étant toutefois bien souvent accompagnée de pressions sur la nature et le paysage. D'autres font face à des difficultés pour répondre aux changements structurels et à la nécessité d'investir dans de meilleures infrastructures. Dans un certain nombre de zones rurales, un accès réduit aux services publics, la diminution de la population, le manque d'emplois alternatifs et une population vieillissante réduit considérablement leur potentiel de développement économique.

Quelques questions pour le débat :

- Quelles sont les grandes évolutions socio-économiques des territoires ruraux ? Leurs défis ? Leur potentiel inutilisé ? Les menaces et opportunités ?
- Quel est l'impact de l'élargissement dans la prise en compte des territoires ruraux dans les politiques européennes ?
- Quel nouveau rôle pour les zones rurales dans une Europe à 27 ? (pôles de compétitivité ? Conservatoires naturels ? Greniers agricoles ? Zones résidentielles ? Ou tout cela à la fois ?)
- Le problème de définition : qu'est ce qui rend un territoire « rural » ? Comment prenez-vous en considération la diversité sans cesse croissante des communautés rurales ?
- Quelle vision pour le développement rural en Europe ? Comment concilier les besoins de développement des territoires européens dans leur diversité (zones urbaines, zones industrielles, zones rurales…) ?

Plénum 2: Visions pour des territoires ruraux compétitifs : opportunités et facteurs de succès ?

Selon les présents courants d'idées en matière de politique régionale européenne, les fonds structurels et de développement rural sont perçus de plus en plus comme un outil-clé pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne révisée, avec ses deux objectifs de relance de la croissance économique et de création de nouveaux emplois. En parallèle, l'Union européenne à travers sa politique régionale cherche à réduire les disparités entre les niveaux de développement des différentes régions. Le modèle sous-jacent est un modèle de développement équilibré et polycentrique.

Selon l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen (ESPON ou ORATE), plus de 80% du territoire européen est rural ou semi-rural, et près de 40% de la population européenne y habite. Oeuvrer vers la compétitivité et la cohésion en Europe rend indispensable de s'assurer de la diminution des obstacles à la compétitivité dans les zones rurales. Cela libérerait un potentiel de croissance énorme dans toute l'Europe.

Mais que signifient « compétitivité » et « innovation » dans un contexte rural ?
En dépit de l'omniprésence de ces deux concepts dans les politiques européennes, le terme compétitivité est vaste et variable, sujet à interprétation. Dans un contexte rural il pourrait être défini comme retenant les richesses et l'emploi au niveau local. Il pourrait se référer aux modèles innovants de fourniture de services afin de maintenir un bon niveau de vie et donc de maintenir la viabilité d'une zone rurale donnée. La vision positive pour les territoires ruraux d'Europe doit dépasser les simples contributions économiques, soulignant au même niveau leur rôle dans la sauvegarde de l'héritage culturel, historique et naturel de l'Europe.

Les territoires ruraux ont besoin d'explorer comment ils peuvent utiliser au mieux leur « agenda de compétitivité » afin d'en tirer le maximum d'avantages. La question sous-jacente reste de savoir comment améliorer les performances économiques des différentes localités. Quelles stratégies peuvent être prometteuses pour les territoires ruraux, quel rôle les autorités locales peuvent jouer dans ce processus, et quels sont les facteurs de succès sous-jacents.

Les collectivités locales et régionales européennes jouent déjà un rôle majeur pour assurer l'avenir de leurs territoires ruraux. A l'issue de la discussion au sein du plénum, les participants sont invités à choisir entre deux ateliers, où la question de la « compétitivité » et de « l'innovation » dans les territoires ruraux sera analysée à travers la présentation d'études de cas et des expériences concrètes de praticiens sur le terrain.

Quelques questions pour le débat :

- Que signifient compétitivité et innovation dans les territoires ruraux ?
- Quel rôle jouent les territoires ruraux dans la réalisation des objectifs de Lisbonne ?
- Que faire pour donner une image positive des zones rurales ? Quelles étapes vers la construction d'un agenda positif pour le développement rural ?
- Quels secteurs détiennent-ils un potentiel-clé pour le développement rural ? Quelles sont les opportunités ?
- Quels sont les facteurs essentiels de succès ?
- La compétitivité territoriale – en conflit avec la cohésion territoriale et le principe de solidarité ?

Atelier 1 Pratiques réussies pour diversifier les économies rurales et créer de nouvelles

Quelques questions pour le débat :

- Quels sont les facteurs sous-jacents affectant le développement économique dans les zones rurales ? Comment attirer de nouvelles entreprises et conserver/créer de l'emploi ?
- Quels secteurs détiennent-ils davantage de potentiel pour les communautés rurales ? TIC ? Energie et ressources renouvelables ? Tourisme ? Agriculture ? Que pourraient signifier concrètement les termes compétitivité et innovation dans le contexte rural ?
- Quel rôle les collectivités locales et régionales jouent-elles dans le maintien et la diversification des économies rurales ? Comment mobiliser les acteurs privés ?
- Facteurs de succès ? Méthodes ? (par exemple, la coopération avec le secteur privé, la coopération avec les collectivités voisines, l'identité locale, le rôle du capital social, la qualité de vie, etc.)

Atelier 2: Nouvelles formes d'organisation des services publics en zones rurales

Quelques questions pour le débat :

- Quelles stratégies durables et solutions innovantes existent-elles pour améliorer la fourniture de services, et notamment dans les zones rurales faiblement peuplées ? Comment équilibrer qualité, coût, choix, participation et inclusion sociale ?
- La coopération municipale et la fourniture de services dans des unités spatiales plus grandes seraient-elles des solutions ? Quel rôle les centres ruraux jouent-ils en termes de rassemblement des offres de services pour leur région rurale ? Les relations entre ces centres ont-elles besoin d'êtres améliorées ?
- De nouveaux concepts organisationnels et liés au contenu en matière de fourniture de services dans les zones rurales sont-ils nécessaires (par exemple les services mobiles, la télémédecine, le transport public flexible, les écoles intergénérationnelles) ? Quels exemples de bonne pratique existe-t-il ? Sont-ils transposables dans d'autres contextes ?
- Quel rôle pour les pouvoirs publics et les politiques locaux ?
- Une coopération accrue entre les autorités publiques et les fournisseurs de services privés serait-elle bénéfique ? Comment améliorer la coopération entre les frontières organisationnelles, sectorielles et administratives ? Comment impliquer les citoyens ? Quel rôle pour le secteur des organisations bénévoles ?
- Quelles conditions favorables mettre en place ? Comment résoudre le conflit potentiel avec la législation européenne du marché intérieur ?

Plénum 3: Le futur cadre politique européen – quelles structures de soutien pour les zones rurales ?

Les communautés rurales sont aujourd'hui confrontées à un contexte modifié de manière significative : il existe de nouveaux défis, de nouvelles opportunités. La diversité sans cesse croissante entre les communautés rurales exige des instruments politiques ciblés. Cependant, l'argent disponible pour le développement rural dans l'UE 27 entre 2007 et 2013 sera en termes réels d'environ 9% de moins que pour l'UE 25 pendant la période actuelle (2000-2006).

Il est d'une importance primordiale de jouer un rôle actif dans le remaniement d'un cadre politique européen, pour faire en sorte qu'il soit basé sur un modèle de développement polycentrique, qu'il reflète les préoccupations des citoyens européens et qu'il réponde aux besoins hétérogènes des acteurs ruraux en Europe.

Quelques questions pour le débat :

- Quelles sont les politiques et investissements qui peuvent aider à libérer le potentiel de développement des communautés rurales ? Comment les gouvernements peuvent-ils stimuler l'innovation ? Quelles sont les options pour réorienter les politiques de développement rural en vue de mieux répondre aux divers défis auxquels les communautés rurales sont confrontées ? Est-il nécessaire de réviser l'ensemble des outils de développement rural ?
- Dans le contexte de l'examen de santé en cours de la Politique Agricole commune (PAC) et de la révision du budget de l'UE, quelles sont les questions essentielles qui doivent être abordées ?
- Pour la période après-2013, avons-nous besoin de réviser l'équilibre entre le pilier 1 et le pilier 2 de la PAC ? Faut-il envisager d'augmenter la modulation obligatoire[2] ?
- Comment garantissons-nous une consistance et une cohérence entre la PAC et la politique de cohésion de l'UE ? Le développement rural devrait-il être intégré dans une politique régionale plus large de l'UE ?
- Comment combiner un agenda européen de la compétitivité et de la croissance économique avec l'objectif de cohésion ? Quel équilibre trouver entre le renforcement des pôles de croissance et l'aide aux régions structurellement faibles en vue de diminuer les disparités et créer des conditions de vie comparables ? Quelle contribution l'agenda territorial de l'UE peut-il apporter ?
- Comment mobiliser les acteurs ruraux pour être sûr que l'UE continue à œuvrer vers un développement polycentrique de son territoire ? Quel rôle pour les associations de collectivités locales et régionales ? Comment travailler en échange et partenariat avec d'autres groupes d'intérêt engagés dans le débat ? Comment prendre en considération les attentes des citoyens ?

[2] Le soutien de la PAC se compose de deux piliers : le 1er pilier consiste en paiements directs aux agriculteurs, tandis que le 2ème pilier soutient des mesures de développement rural. Pour 2007-2013, cela comporte des mesures visant améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, l'environnement et la campagne, la qualité de la vie, la diversification des économies rurales, la capacité locale de changement. La modulation obligatoire signifie un transfert d'argent du 1er pilier au 2ème pilier, réduisant ainsi le montant disponible au niveau des Etats membres pour les paiements directs aux agriculteurs et augmentant le montant pour les mesures de développement rural. Actuellement, la modulation obligatoire, décidée lors de la réforme de 2003, est de 5%, avec la possibilité d'appliquer une modulation volontaire additionnelle pouvant aller jusqu'à 20%, une option utilisée par peu d'Etats membres.